



Papeete, le 12 novembre 2015.

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

à

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION  
ET DES ENSEIGNEMENTS  
CIRCONSCRIPTION N° 1  
Taiarapu - Australes

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les enseignants  
des écoles de Taiarapu et des Australes

## Note de service n° 4 Contrat d'objectifs et amélioration des résultats des élèves

*A faire élarger par tous les enseignants rattachés à l'école.*

Je vous rappelle que, pour la période de 2012 à 2016, le projet de la circonscription de TAIARAPU-AUSTRALES qui s'inscrit dans la charte de l'Éducation de juillet 2011, a pour ambition de **faire réussir tous les élèves à l'école afin de les amener au collège avec les compétences constitutives du socle commun et dans les meilleures conditions possibles**. Nous sommes donc dans la dernière année de sa mise en œuvre, celle de son évaluation finale.

En parallèle, un contrat d'objectifs institué par le ministère de l'Éducation a aussi été élaboré, fixant de manière explicite les résultats à atteindre à l'horizon 2018, avec une évaluation envisagée tous les deux ans. Celui de la circonscription vise l'amélioration des résultats des élèves et la fluidité de leur parcours scolaire, selon les projections suivantes :

Dénomination			Performances observées et attendues					
			2013-2014		2015-2016		2017-2018	
			PF	Cir 1	PF	Cir 1	PF	Cir 1
1-1 : Proportion d'élèves ayant une maîtrise insuffisante des compétences aux évaluations nationales en fin de CE1 et en fin de CM2	Français	CE1	32,0%	30,0%	22,0%	22%	15,0%	15%
		CM2	38,0%	30,0%	28,0%	27%	27,0%	25%
	Maths	CE1	29,0%	24,0%	19,0%	19%	12,0%	12%
		CM2	30,0%	20,0%	20,0%	18%	13,0%	13%
1-2 : % d'élèves maîtrisant en fin de CE1 les compétences du palier 1 du socle commun			NR	NR	75%	75%	85%	85%
1-3 : % d'élèves maîtrisant en fin de CM2 les compétences du palier 2 du socle commun			NR	NR	70%	70%	80%	80%
1-4 : Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>ème</sup> avec un retard			23,91%	20,20%	20%	20%	15%	15%
1-5 : Taux de maintien par palier du cycle 2 et du cycle 3	CP		2,10%	0,80%	1,5%	0,7%	1,0%	0,5%
	CE1		5,10%	12,60%	4,0%	10%	3,0%	7%
	CE2		1,50%	0,30%	1,0%	0,3%	0,5%	0,3%
	CM1		1,10%	0,50%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
	CM2		2%	11,5%	2,0%	8,0%	1,5%	1,5%
2-1 : % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise d'une langue polynésienne			64,0%	70,6%	70,0%	73,0%	75,0%	75%
2-2 : % d'élèves de CM2 ayant atteint le niveau A1 de maîtrise de l'anglais			NR	NR	60%	60%	70%	70%

Ce contrat d'objectifs est aussi décliné au niveau de chaque école, avec des résultats à atteindre sur les mêmes échéances de temps.

**Une évaluation est envisagée en mai 2016, selon les modalités suivantes :**

- évaluations nationales en français et en mathématiques des élèves de CE1 et CM2, selon les protocoles habituels (évaluation à répartir sur une semaine, livret de l'enseignant précisant les objectifs et les modalités de passation et correction, cahier d'évaluation pour chaque élève) ;
- remontée des taux d'élèves ayant atteint les niveaux 1 et 2 du socle commun actuel, après évaluation continue et attestation par les enseignants eux-mêmes.

Dans la perspective de cette échéance, cette présente note a pour objet de coordonner le plan d'actions en circonscription pour **améliorer de manière significative les résultats des élèves et limiter le fort taux de maintien observé, notamment aux niveaux CE1 et CM2.**

## 1. Au niveau de la classe

- Cibler et renforcer les acquisitions fondamentales de l'école primaire : dire, lire, écrire, compter, calculer ;
- Elaborer de véritables situations d'apprentissage, étayées par des supports et matériels bien choisis et dont les finalités et les critères de réussite attendus sont explicités aux élèves (notion de contrat didactique) ;
- Mobiliser fortement les outils porteurs, culturellement et didactiquement : livre, BCD de classe, manuel, ordinateur (logiciel, application, capsules Canopé, accès Internet), vidéoprojecteur, jeux éducatifs (maternelle) ;
- Utiliser les manuels régulièrement (français, maths, DDM) afin de limiter l'usage de la photocopie ;
- Faire produire ses élèves, valider et corriger leurs productions : cahier, classeur, dossier ;
- **Définir explicitement les objectifs d'apprentissage pour chaque séance, se finalisant par une évaluation précise afin de pouvoir mesurer les performances de chaque élève et, a posteriori, cibler les actions de remédiation et de consolidation requises ;**
- Evaluer le socle commun à son niveau de classe ;
- Tenir un cahier de bord structuré et explicite ;
- Préparer soigneusement les temps quotidiens de soutien ou de remédiation, si nécessaire, en articulation avec le DASED ;
- Avec les élèves en écart d'apprentissage tout particulièrement, adopter une attitude bienveillante, engageante et encourageante ;
- Signaler tout problème persistant ou inhabituel constaté chez un élève (absence de progrès, régression, comportement anormal) au directeur, au DASED (demande d'aides), en précisant les compétences non acquises ;
- Mobiliser les parents d'élèves pour recueillir leur soutien et leur aide : valoriser les réussites de leur enfant et contractualiser avec eux leur action hors temps scolaire ;
- Partager son expérience et solliciter l'aide nécessaire : collègue(s), directeur, DASED, EA, CPAIEN, IEN.

## 2. Au niveau de l'école avec le DASED

- Outiller les classes : mobilier, fournitures, manuels, livres, vidéoprojecteur, ordinateurs, tablettes ;
- Faciliter le travail d'équipe en faisant vivre les divers temps de concertation prévus (conseil de maîtres, de cycle, de palier, liaisons maternelle-élémentaire et école-collège) et en structurant les espaces de travail collectifs (salle des maîtres, matériel de projection, accès Internet, ouvrages didactiques) ;
- Réserver un temps conséquent, à chacune des réunions prévues (conseil des maîtres, de cycle, de palier) aux élèves à besoins éducatifs particuliers, faisant l'objet de dispositifs (PPS, PAI, PAP, PPRE, PAS) ou d'un soutien ordinaire en classe et/ou en coordination avec le maître E, pour faire le point en équipe : public cible, constats, actions entreprises, régulation et réajustement des actions, suivi, nouveaux constats, etc. ;
- Rédiger des comptes rendus de ces réunions et les transmettre, dans les délais, aux participants, au CPAIEN référent, au DASED et à l'IEN ;
- Partager la « difficulté scolaire » en équipe et mutualiser la réflexion, les outils et les pratiques efficaces pour la traiter ;
- **Désamorcer la politique de maintien, en mettant en œuvre, en équipe, la prise en charge de la difficulté scolaire en continu ;**

- Faire vivre les équipes éducatives nécessaires et instruire les dossiers (directeur, DASED) ; y inviter le CPAIEN référent pour les élèves de CE1 et CM2 (cf. projet de circonscription) ;
- Solliciter l'expertise du DASED et de l'équipe de circonscription, autant que nécessaire, pour l'analyse des besoins des élèves, l'élaboration des projets d'aides, les prises en charge concertées ;
- Planifier et mettre en œuvre les actions de sensibilisation à la parentalité (information et mobilisation, ouverture de l'école et des classes, groupes de réflexion) en y associant les membres du DASED.

### 3. Au niveau de la circonscription

- Former et ressourcer didactiquement sur les thématiques afférentes (culture de l'évaluation, du socle commun et de la remédiation) en mobilisant trois vendredis verts collectifs et en animant en contexte école ;
- Faire des visites dans toutes les classes afin d'accompagner les maîtres dans la mise en œuvre de l'évaluation formative et de la remédiation systématique ;
- Suivre prioritairement les classes de CE1 et CM2 en période 3, en coordination avec le directeur d'école ;
- Accompagner l'élaboration des dispositifs nécessaires de traitement de la difficulté scolaire (PPRE, décloisonnement, échanges de service, projet ORS), en coordination avec le DASED ;
- **Equiper toutes les écoles en logiciels et applications numériques libres et reconnus d'intérêt pédagogiques, notamment pour la maîtrise des fondamentaux de l'école primaire ;**
- Participer aux divers conseils et réunions décisives prévues dans l'école, ayant pour objet le traitement de la difficulté scolaire ;
- Rationnaliser les moyens disponibles et les coordonner : psychologues scolaires, rééducateurs, maîtres E ;
- Impulser et accompagner la liaison école-collège pour un meilleur continuum dans la prise en charge de la difficulté scolaire : PPRE passerelle, actions-projet et pratiques efficaces.

J'encourage donc chacun, à son niveau, à faire les efforts nécessaires pour mettre en application ces directives. Tous les membres de l'équipe de circonscription se tiennent à votre disposition pour toute information et aide complémentaires.

L'Inspecteur de l'Education Nationale



Jean-Louis Laflaquière